

L'Assemblée nationale a tenu le mardi 29 octobre 2013 à son siège sa deuxième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année.

Présidée par le Président de l'Assemblée nationale, en présence du Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Justice chargé des relations avec les Institutions de la République, cette séance a porté essentiellement sur la ratification de la liste des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale. Au total, neuf commissions permanentes ont été mises en place. Il s'agit de :

- la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale,
- la commission des Droit de l'Homme,
- la commission des finances et du développement économique,
- la commission agropastorale et de l'aménagement du territoire,
- la commission de l'Education et du développement socio-culturel,
- la commission des relations extérieures et de la coopération
- la commission de la défense et de la sécurité,
- la commission de l'environnement et des changements climatiques,

- la commission de la santé, de la population et de l'action sociale.

La constitution de ces différentes commissions a été faite sur la base d'un consensus. Ainsi, cinq commissions que sont la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale, la commission des Droits de l'Homme, la commission des finances et du développement économique, la commission agropastorale et de l'aménagement du territoire, la commission de la défense et de la sécurité sont dirigées par les élus de l'UNIR (Union pour la République). Les quatre autres commissions sont dirigées par les élus de l'opposition dont la commission de la santé, de la population et de l'action sociale et celle de l'environnement et des changements climatiques par la coalition ANC (Alliance Nationale pour le Changement) - ADDI (Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral), la commission des relations extérieures et de la coopération par le groupe Arc-en-ciel et la commission de l'Education et du développement socio-culturel par l'UFC (Union des Forces pour le Changement).